

Procédure : Utilisation des masques en tissu

Pour qui ?

Cette procédure s'adresse aux professionnels qui, en lien avec les enfants et adultes accompagnés, seraient amenés à se protéger lors des aides aux actes quotidiens et soins.

Pour quoi ?

Pour pallier à la pénurie de masques de protection et permettre de maintenir les activités de soins et de prise en charge des personnes accompagnées.

Comment ça marche ?

Lors du port d'un masque, il est nécessaire de respecter certaines consignes d'hygiène afin d'en garantir au mieux son efficacité :

1. Chaque professionnel disposera d'un masque en tissu. Ce masque est constitué de 3 couches de tissus : 2 couches en coton, 1 couche (intérieure) de polyester (filtre), conformément au cahier des charges du CHU Grenoble ;
2. Se laver les mains rigoureusement avant de l'apposer sur le visage et de l'attacher ;
3. Appliquez le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage. Il existe plusieurs façons d'attacher le masque :



4. Une fois sur le visage, évitez de le toucher. Chaque fois que vous le touchez, lavez-vous les mains ou utilisez un gel hydro alcoolique ;
5. Il est possible de retirer le masque (par exemple : pour boire ou manger), durant ce laps de temps, déposez le masque dans une pochette ou sac dédié uniquement à cet effet (ex : sachet congélation avec zip) ;
6. La durée du port du masque recommandée est d'une journée. Celui-ci est personnel et ne doit en aucun cas être prêté ;
7. Dès la fin de journée, le professionnel doit laver son masque quotidiennement à son domicile avec sa lessive habituelle à 60° pendant 30 minutes minimum et si lavage à la main avec un produit lessiviel désinfectant ;
8. Si possible le transporter dans une pochette ou sac dédié.